

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 89 (1938)
Heft: 7

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

protection contre la neige. Nous disons bien « semble céder le pas », car il n'est pas du tout certain que cet abri soit désavantageux en ce qui concerne la température, l'humidité, le vent, l'assimilation vernale.

Il se produit parfois le fait curieux que le tuteur, vénérable, endommagé ou déperissant, soit rejoint et même dépassé par son pupille. Inutile de dire que le sylviculteur doit intervenir avant ce moment-là. Mais on ne doit pas commettre la faute d'intervenir trop tôt.

(A suivre.)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Un don généreux. Ainsi que nous l'a appris le procès-verbal de l'assemblée générale de septembre 1937 (page 270), les recettes de la Société forestière suisse ont diminué de façon assez sensible, depuis 1936. En particulier, la subvention accordée par la Confédération a été abaissée de 6000 à 4800 fr. Ceci étant, la publication des deux périodiques de notre association ne peut pas se développer autant qu'il serait désirable. Alors que de nombreux périodiques forestiers de l'étranger ont pu progresser de façon remarquable, s'enrichir toujours plus, il n'en a pas été de même chez nous. Ainsi pour le « Journal », le nombre de pages, depuis une douzaine d'années, non seulement n'augmente pas, mais a plutôt la tendance à diminuer. Or, qui n'avance pas recule.

Comment faire pour améliorer la situation ? Nous ne voulons pas aujourd'hui étudier ici la question. Il nous suffira de relever un fait aussi réjouissant qu'encourageant : La Fondation « Conrad Bourgeois » — qui groupe tous les techniciens forestiers vaudois — lors de sa dernière assemblée générale d'avril, a décidé, à l'unanimité, d'accorder une subvention annuelle pour la publication du « Journal forestier suisse ». Celle pour 1938 a été fixée à 200 fr. Geste généreux, pour lequel la dite association a droit à de chaudes félicitations ! Geste qui, espérons-le, sera imité par les associations professionnelles forestières d'autres cantons romands.

La rédaction.

COMMUNICATIONS.

Nos illustrations.

Foudroiemment d'un épicéa.

Le 4 septembre 1936, on put observer au Kirchberg, près de Brütt-nau (ct. d'Argovie), des décharges électriques atmosphériques d'une violence extraordinaire. Et le même jour avaient éclaté, dans l'Entli-buch, des orages terribles ayant causé la perte de plusieurs vies humaines et des glissements de terrain de gravité considérable.

L'épicéa reproduit sur la planche hors texte de ce cahier croissait sur le plateau du dit Kirchberg. La foudre le fendit, du haut en bas, en deux moitiés. On jugera de l'intensité du phénomène, en retenant le fait que des esquilles mesurant jusqu'à l'épaisseur du bras, étaient éparses sur le sol environnant, jusqu'à 40 m de distance du pied de l'arbre. Peu après ce foudrolement, il se dégageait, à proximité de l'arbre touché, une odeur très caractérisée d'ozone.

Nous devons la belle photographie en cause à M. *W. Nägeli*, assistant à l'Institut fédéral de recherches forestières, que nous remercions cordialement de son amabilité.

H. B.

CHRONIQUE.

Confédération.

Office forestier central de la Suisse, à Soleure. A la fin de mars, M. *S. Schönenberger*, ingénieur forestier, a quitté l'Office forestier central suisse et occupe, dès lors, une place à la « *Hespa* », association des fabriques suisses de papier, créée en vue de l'achat des bois qu'elles utilisent. Il a été remplacé par M. *C. Lanz*, ingénieur forestier, occupé jusqu'ici, à titre provisoire, aux travaux de la commission technique de l'Association suisse d'économie forestière. A ce dernier a succédé M. *A. Bourquin*, de Sombeval, ingénieur forestier, précédemment assistant à l'institut de botanique physiologique de l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich.

Cantons.

Zurich. *Décès de M. Columban Baerlocher.* Le 5 mai dernier, est décédé à Zurich, après quelques jours de maladie, un homme que la grande majorité des forestiers de la Suisse romande ne connaissait pas, mais qui cependant a exercé une activité très utile à la cause forestière. Le défunt, M. *C. Baerlocher*, poêlier de profession, compte en effet parmi ceux qui se sont employés le plus efficacement, ces années dernières, à réhabiliter le bois de feu et à multiplier ses emplois. Il s'était signalé d'abord comme spécialiste dans la construction des fourneaux, si bien que l'« Association suisse des poêliers » lui confia la rédaction de son organe professionnel l'« *Ofenbau* », ce dont il s'acquitta de façon exemplaire, durant 17 ans. En cette qualité, il eut souvent l'occasion de déplorer les suites fâcheuses de la concurrence faite, par les combustibles importés de l'étranger, à notre bois de feu indigène. Il se rangea résolument du côté des propriétaires forestiers, dans la lutte qu'il fallut entreprendre pour la réhabilitation du combustible bois. Il fut un des fondateurs de l'« Association en faveur du développement de l'utilisation du bois de feu indigène » (avril 1932), due à l'initiative de M. *Hitz*, inspecteur forestier, à Schaffhouse. Et, mieux que tout autre, il fut à même de montrer combien retardée